PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service environnement et risques

Foix, le 25 juillet 2023

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA REGULARISATION DES TRAVAUX DE COMBLEMENT DU RUISSEAU DE FOURTENIS

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Objet de la consultation du public

Monsieur Jean-Paul LOUBET a déposé le 26 août 2022, complété le 17 janvier 2023 au guichet unique de l'Ariège, une demande d'autorisation environnementale pour la régularisation de travaux de comblement du ruisseau de Fourtenis, sur le territoire des communes Les-Bordes-sur-Arize.

Les travaux de comblement ayant été réalisés, le dossier de régularisation porte sur :

- la mise en conformité du comblement du ruisseau au titre de l'article R 214-1 du code l'environnement,
- l'instauration de mesures de compensations et de suivis

Modalités de la consultation du public

La participation par voie électronique régie notamment par les articles L.123-19, s'est tenue du 22 juin 2023 au 24 juillet 2023.

Le public a été informé de l'ouverture de la participation du public par un avis affiché en mairie et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège.

Le dossier était consultable sur le site internet des services de l'Etat en Ariège pendant toute la durée de la participation. Un poste informatique permettant la consultation du dossier était disponible gratuitement à la mairie de Les-Bordes-sur-Arize. Les éventuelles observations du public pouvaient être transmises dans ces mêmes délais à la direction départementale des territoires de l'Ariège.

Synthèse de la consultation du public

Cette consultation n'a donné lieu à aucune remarque ou proposition du public.

Pour la préfète et par délégation,
Le chef de l'unité eau,

signé

Jean-Yves AVALLET

10 rue des Salenques – BP 10102 - 09007 FOIX CEDEX
Téléphone : 05 61 02 47 00 / mél : ddt@ariege.gouv.fr
Site internet : www.ariege.gouv.fr